SYNDICAT NATIONAL DE L'ENTREPRISE CRÉDIT AGRICOLE

Déclaration SNECA CSE du 24 octobre 2019

Référentiel Emplois et Classifications CA-GIP

Vous venez de nous présenter le projet de Référentiel des Emplois et de la Classifications dans CA-GIP.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la CCNCA, ce qui implique une définition de postes, rattachés eux-mêmes à une pesée de poste. Selon la pesée du poste occupé, le salarié a un statut employé, technicien ou cadre.

C'est un élément fondateur pour l'entreprise, extrêmement important dans la construction de cette dernière, qui va jouer un rôle essentiel dans l'image renvoyée aux salariés de la maison commune. Ce projet doit permettre à tous les salariés de CA-GIP de se reconnaitre dans une seule et même entreprise, dans un seul et même projet.

La réalité de votre projet porte malheureusement en lui beaucoup trop d'éléments négatifs qui vont à l'encontre de cette construction d'un sentiment d'appartenance à la même entreprise.

Le référentiel emploi proposé, intrinsèquement, n'est pas suffisant pour permettre une évolution de carrière dans chaque filière.

- Dans toutes les filières, il y a des vides dans la hiérarchie des pesées de postes (dans certaines pas de postes à 11, dans d'autres pas à 13, etc…). Cela va, de fait, ralentir les évolutions de carrière.
- Dans les filières dites techniques, cad hors Management, les postes les plus élevés ont une pesé à 14. Cette grille empêche toute vraie évolution de carrière et de reconnaissance dans ces filières. La prise de PCP, toute valorisante qu'elle soit, n'est pas du même type qu'une promotion (prise de poste à responsabilité supérieure) et ne constitue qu'une évolution de carrière au rabais.
- Enfin, certains postes génériques disparaissent (ex expertise qualité) au profit de postes qui nous semblent trop liés un type d'activité, et qui risquent d'enfermer le salarié dans cette activité.

Mais le plus problématique est l'affectation des salariés sur ces postes.

- Seul des salariés ex-CATS sont positionnés sur des postes de pesée 9, non cadre. Personne ne croit que ces métiers sont exclusivement exercés dans la seule ex entité CATS. La réalité est que les mêmes métiers, selon l'entité d'origine, ne sont pas valorisés de la même manière ! Cela engendre de l'amertume et de la colère, est vécu comme de la discrimination, et ne participe pas à la construction d'un sentiment d'appartenance à la même entreprise.
- Seuls les salariés ex-CATS étaient déjà positionnés sur des postes « type CCNCA ». Parmi eux, 17 vont se voir affecter sur un poste de pesée inférieure. Quelle que soit la justification que vous pouvez trouver, cela est vécu, au mieux comme une dégradation, une non reconnaissance du travail effectué jusque-là, au pire comme une humiliation. D'autant que pour certains, cela sera la seconde voire troisième fois, qu'ils vont le vivre. Encore une fois, cela va générer de la rancune et sera contre-productif pour l'unité de l'entreprise.
- A ce double phénomène, s'ajoute le fait qu'au sein d'une même équipe, très souvent, les postes les plus élevés sont pourvus par des salariés d'origine d'une ou deux entités, les plus bas par des salariés d'un ou deux autres entités. Et très souvent au détriment des sites de province, qui vivent très mal ce qu'ils ressentent comme une entreprise à deux vitesses.

Ce projet, qui devrait être fondateur et fédérateur, porte en lui des éléments conflictuels et en tout état de cause ressentis comme profondément injustes. Ne les sous estimez pas !
Ce projet n'est à la hauteur, ni des attentes des salariés, ni de l'enjeu que nous partageons de construire une entreprise unie.

En conclusion, le SNECA vous demande de revoir ces éléments qui posent problème. A notre sens ils doivent être corrigés, et peuvent l'être sans refonte profonde du projet, dans l'intérêt de l'entreprise et des salariés qui en sont l'élément essentiel pour sa réussite.

SNECA - 4 rue Moncey - 75009 PARIS - Tél. : 01 48 74 16 48 - Fax : 01 48 78 34 47 - Courriel : contact@sneca.fr
www.sneca.fr